

DEC 017/2024

## DECISION

### Objet : Demande de subvention relative à la démolition et reconstruction des vestiaires et club-house du club de football de Wormhout au titre de la DSIL.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,
- Le Maire soussigné,

Considérant l'opération de démolition et reconstruction des vestiaires et club-house du club de football,

Pour prétendre à la DSIL 2024, les projets d'investissement doivent relever des thématiques suivantes :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- La réalisations d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires à l'accroissement du nombre d'habitants.

Seules les dépenses relatives à la rénovation thermique et/ou à la mise aux normes dans le cadre de la réhabilitation complète d'un bâtiment, sont à présenter.

Le taux de subvention sollicité ne doit pas dépasser 40% du coût total hors taxe de l'opération.

Considérant que certains postes de l'opération de démolition et reconstruction des vestiaires et club-house du club de football entrent dans les catégories d'opérations éligibles au titre de la DSIL 2024, à savoir :

- Menuiseries extérieures
- Cloison, platerie, doublage menuiserie intérieure
- CVP

Considérant le plan de financement suivant,

Plan de financement prévisionnel

Désignation	DEPENSES		RECETTES
	Montants HT	Montants TTC	Montants
Montant des études			
AMO	39 120,00 €	46 944,00 €	
CSPS	3 520,00 €	4 224,00 €	
Mission de contrôle technique	4 940,00 €	5 928,00 €	
Etudes géotechniques	5 945,00 €	7 134,00 €	
MOE	52 700,00 €	63 240,00 €	
Montant total des études	<b>106 225,00 €</b>	<b>127 470,00 €</b>	
Montant des travaux			
Lot 1 - Curage	15 350,00 €	18 420,00 €	
Lot 2 - GO Fondations charpente carrelage VRD	390 415,08 €	468 498,10 €	
Lot 3 - Etanchéité	39 896,14 €	47 875,37 €	
Lot 4 - Menuiseries extérieures	71 100,00 €	85 320,00 €	
Lot 5 - Serrurerie	2 764,98 €	3 317,98 €	
Lot 6 - Cloison, platerie, doublage menuiserie intérieure	31 168,86 €	37 402,63 €	
Lot 7 - Peinture sol souple	37 922,95 €	45 507,54 €	
Lot 8 - CVP	79 200,00 €	95 040,00 €	
Lot 9 - Electricité	43 200,00 €	51 840,00 €	
Option Cheminement PMR depuis voie	120 000,00 €	144 000,00 €	
Montant total des travaux	<b>831 018,01 €</b>	<b>997 221,61 €</b>	
Montant total de l'opération	<b>937 243,01 €</b>	<b>1 124 691,61 €</b>	
Subventions sollicitées sur le montant HT des travaux			
DSIL			72 587,54 €
Total Subventions			72 587,54 €
Part à charge communale sur le montant HT des travaux			864 655,47 €

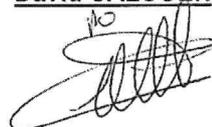
**DECIDE:**

**ARTICLE 1** : de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la DSIL, d'un montant de 72 587,54 euros représentant 7,82 % du cout total des travaux.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

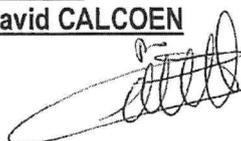
A Wormhout, le 14/02/2024.

Le Maire,  
**David CALCOEN**




Acte rendu exécutoire par  
Dépôt en sous-Préfecture le 20/02/2024  
Publication ou notification le : 20/02/2024

Le Maire  
**David CALCOEN**




Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle  
B.P.20009 – 59726 WORMHOUT CEDEX – Tél. 03.28.65.63.72 – Fax 03.28.62.88.52